



# Retraite à points - retraites en moins ! Public - Privé, tou-ttes concernés !

## Le Conseil d'État torpille la réforme Macron



**Son avis du 24 janvier  
la condamne sans appel**

L'avis du Conseil d'État du 24 janvier est un réquisitoire contre les deux lois de la réforme.

**Le Conseil d'État ne garantit pas « la sécurité juridique » de la réforme.** Il estime ne pas avoir eu le temps de « garantir au mieux la sécurité juridique » de la réforme des retraites.

Il déplore les « projections financières lacunaires » du gouvernement et un recours aux ordonnances .

**29 ordonnances !** Le Conseil d'État pointe le choix de recourir à 29 ordonnances, y compris « pour la définition d'éléments structurants du nouveau système de retraite ».

Cela « fait perdre la visibilité d'ensemble qui est nécessaire à l'appréciation des conséquences de la réforme et, partant, de sa constitutionnalité et de sa conventionnalité ».

**L'ordonnance portant sur la « conservation à 100 % des droits constitués »** au moment de la bascule entre le système actuel et le futur « système universel » est jugée « particulièrement cruciale ».

À tel point « qu'en l'absence d'une telle ordonnance » la réforme « ne s'appliquera pas » aux personnes nées à partir de 1975.

**« les projections financières restent lacunaires »** dans l'étude d'impact des 2 lois sur

- la hausse de l'âge de départ à la retraite,
- le taux d'emploi des seniors,
- les dépenses d'assurance-chômage et celles liées aux minima sociaux.

**MEME LE CONSEIL D'ÉTAT**

**DIT NON !**

**LE RETRAIT PLUS**

**QUE JAMAIS !**